



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°349 DU 19 AU 25 DECEMBRE 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 2 personnes tuées dont 1 cadavre, 2 personnes torturées (membre du parti CNL et membre du parti UPRONA), 2 personnes victimes de VBG et 2 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 mineur tué et 2 femmes arrêtées arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance et aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA JUSTICE

III. DE LA GOUVERNANCE

IV. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	<i>3</i>
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	<i>3</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS</i>	<i>3</i>
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	<i>3</i>
<i>I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>3</i>
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>4</i>
<i>II. DE LA JUSTICE</i>	<i>4</i>
<i>III. DE LA GOUVERNANCE</i>	<i>4</i>
<i>IV. DES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>5</i>
<i>V. CONCLUSION.....</i>	<i>5</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
FOMACORU	: <i>Coopérative Fournisseurs des Matériaux de Construction de Rumonge</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Une personne tuée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 19 décembre 2022, vers 23 heures, sur la colline Gisitwe, commune Ntega, province Kirundo, Ezéchiel Manirakiza, âgé de 27 ans, a été tué par caporal Ferdinand Ndikuriyo, policier. Selon des

sources sur place, ce dernier intervenait quand Ezéchiel battait sa femme. Selon les mêmes sources, dans cette intervention, Ferdinand qui a frappé à la porte de la maison d'Ezéchiel a été jeté des pierres et a été blessé au niveau de la tête d'où Ferdinand a tiré sur Ezéchiel qui est mort sur-le-champ.

I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune et province Rutana

En date du 20 décembre 2022, sur la colline Gatongati, zone Gitaba, commune et province Rutana, un corps sans vie de Fiston, âgé de 8 ans, a été retrouvé dans une savane par des gens qui cherchaient du bois de chauffage. Selon des sources sur place, en

date du 19 décembre 2022, les parents de cet enfant s'étaient rendus au champ en le laissant à la maison et à leur retour, ils n'ont pas revu leur enfant. Selon les mêmes sources, le père de l'enfant a porté plainte chez un OPJ du commissariat communal de Rutana et des enquêtes ont commencé.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Un septuagénaire membre du parti UPRONA torturé en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 20 décembre 2022, au bar communément appelé « Kukadakama », colline et zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, Patrice Ntiganzwa, membre du parti UPRONA, septuagénaire, ex-chef de colline Muyange de 1993 à 2015, a été battu jusqu'à vomir du sang par Jean Bosco Ntakirutimana et Charles alias Mugomozi, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir commandité la mort d'un de leur parent. La victime sortait du bar lorsque Jean Bosco Ntakirutimana l'y a fait retourner par force. Selon les mêmes sources, arrivé à l'intérieur, Charles l'a jeté par terre, l'a piétiné, a sauté sur lui 4 fois au niveau du ventre et du sang est sorti de la bouche ainsi qu'au nez, l'a insulté en lui disant qu'il a fait tuer son père en 1993. Patrice

Ntiganzwa a été évacué vers l'hôpital du district de Nyanza-lac tandis que Jean Bosco a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de Muyange. Cependant, Jean Bosco Ntakirutimana, complice dans cet acte de torture n'a pas été inquiété.

Un membre du parti CNL torturé en commune Ruhororo, province Ngozi

En date du 24 décembre 2022, vers 19 heures, au centre de négoce de la colline Kabuye, zone et commune Ruhororo, province Ngozi, Astère Hakizimana, membre du parti CNL a été battu à coup de bâtons au niveau du dos et des bras par des membres de la milice Imbonerakure de cette colline dirigés par Majambere, chef des membres de la milice Imbonerakure sur cette colline. Selon des sources sur place, Astère venait d'une fête d'un ami quand il a été battu.

I.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une femme blessée en commune Muruta, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 décembre 2022 indique qu'en date du 12 décembre 2022, sur la colline Yanza, commune Muruta, province Kayanza, Marie Rose Munezero, âgée de 32 ans, a été blessée à l'aide d'un couteau au niveau du bras par son mari, Thatien Minani, âgé de 36 ans. Selon des sources sur place, vers 19 heures, le mari de la victime a été arrêté lorsqu'il était en train de faire des relations sexuelles avec une autre

femme par des membres du comité mixte de sécurité mais ces derniers l'ont relâché, une heure après. Arrivé à la maison, Thatien Minani a été grondé par son épouse l'accusant d'entretenir des relations extraconjugales avec d'autres femmes d'où Thatien Minani a sauté sur sa femme et l'a blessée avec un couteau. Leurs voisins sont intervenus et ont évacué la victime vers le CDS de Yanza avant d'être transférée à l'hôpital Kayanza. Le présumé auteur a été arrêté la même nuit et a été conduit au cachot communal de Muruta et puis il a été transféré au cachot du commissariat de police à Kayanza.

Une fillette violée en commune Bisoro, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 décembre 2022 indique qu'en date du 15 décembre 2021, vers 16 heures, sur la colline Kirika, commune Bisoro, province Mwaro, B.K. âgée de 3 ans, a été violée par Thierry Hatungimana, âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, ce présumé au-

teur a rencontré l'enfant à 50 mètres de chez elle et lui a dit de l'accompagner jusqu'à une boutique pour lui acheter des beignets. Selon les mêmes sources, la victime l'a suivi et a été violée dans une bananeraie. La victime a été conduite à l'hôpital de Kibumbu tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Bisoro, vers 17 heures.

I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Deux membres du parti CNDD-FDD et deux femmes arrêtés en commune et province Bururi

En date du 25 décembre 2022, au centre Kirembe, zone Muzenga, commune et province Bururi, Richard Ndayikengurukiye, membre du parti CNDD-FDD, sa femme Rosalie Kaneza, Judith Ndayizeye sa mère et son frère Patrick Ndayegamiye, membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, Richard a été arrêté vers 23 heures et il était accusé d'ivresse tandis

que ces trois autres ont été arrêtés quand ils sont allés sur une position pour demander la libération de Richard. A ce moment, un policier qui montait la garde a tiré en l'air pour les arrêter. Les autres policiers qui étaient en patrouille nocturne dans les environs de cette position ont tiré plusieurs coups de feu croyant que leur position était attaquée. Toutes les 4 personnes ont été conduites au cachot de la police à Bururi.

II. DE LA JUSTICE

Deux hommes arrêtés en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 décembre 2022 indique qu'en date du 18 décembre 2022, sur la colline Bukeye, zone et commune Nyanza-lac, deux hommes originaires respectivement de Gitega et Rutana ont été arrêtés par la police du commissariat de Nyanza-lac. Selon des sources sur place, ils descendaient juste d'un véhicule de type probox avec 4 bagages d'au moins 40 kg de cocaïne qu'ils transportaient pour leurs clients de Bukeye et de la Tanzanie. Ils ont été conduits au cachot du commissariat provincial de Makamba.

du CDS Mutambara, zone Gatete, commune et province Rumonge, a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Rumonge par des policiers. Selon des sources sur place, elle a été accusée de collecte illégale des fonds sur des matériaux de construction en zones Buruhukiro et Gatete de la commune Rumonge. Ces fonds étaient par la suite déposés sur un compte commun de la coopérative FOMACORU dont Ndayavugwa Mwatuma était cosignataire. Rappelons qu'en date du 20 novembre 2022, au chef-lieu de la commune et province Rumonge, Ulimwengu Bigirimana¹, représentant de la milice Imbonerakure et président de cette coopérative a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la police de Rumonge pour la même affaire.

Une femme membre du parti CNDD-FDD arrêtée en commune et province Rumonge

En date du 20 décembre 2022, Ndayavugwa Mwatuma, membre du parti CNDD-FDD, titulaire

III. DE LA GOUVERNANCE

Une réunion du conseil communal boycottée en commune Nyanza lac, province Makamba

En date du 24 décembre 2022, à 9 heures, une réunion du conseil communal de Nyanza-lac qui avait été convoquée en date du 18 décembre 2022 par Elias Ciza, Vice-président a vu la participation de sept membres sur 26 membres dudit conseil. Selon des sources sur place, parmi les participants, il y

avait Marie Goreth Irankunda administrateur communal de Nyanza-lac, Prudence Kabura président du conseil communal et son vice-président Elias Ciza ainsi que quatre autres membres du parti CNDD-FDD qui avaient été en grande partie destitués par des membres du conseil communal en date du 2 décembre 2022. Cette destitution a été suivie des arrestations des membres ayant été à la base de cette

¹Voir l'affaire au Bulletin hebdomadaire Iteka n°Ijambo n°345.

décision qui n'a pas eu de réaction claire du Ministère de Tutelle ce qui bloque le fonctionnement normal de la commune. Signalons que ce conseil com-

munal est constitué de 26 membres dont 4 membres du parti CNL, 2 membres du parti UPRONA ainsi que 20 membres du parti CNDD-FDD.

IV. DES FAITS SECURITAIRES

Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 21 décembre 2022, vers 22 heures, sur la RN 12, au niveau de la colline Mwoya, commune Buhiga, province Karuzi, Ndayisenga alias Mukabira, membre du parti CNDD-FDD, âgé d'une cinquantaine d'années, originaire de la colline Magamba, zone et commune Buhiga, a été battu et blessé au niveau de la tête sur la face gauche par deux hommes non identifiés lorsqu'il rentrait du marché de Buhiga. Une somme de 120.000 fbu lui a été aussi volée par ces malfaiteurs. Selon des sources sur place, Ndayisenga a été évacué vers le CDS Buhiga par un conducteur de taxi-moto qui est passé sur le lieu de l'incident juste après.

Un mineur brûlé en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 décembre 2022 indique qu'en date du 12 décembre 2022, sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, Arsène Mboningabira, âgé de 3 ans, a été brûlé à l'aide de l'eau chaude par sa mère, Aline Dusengimana. Selon des sources sur place, elle l'accusait d'avoir mangé seul 0,25 kg de riz préparé pour le repas de la nuit. En date du 21 décembre 2022, sa mère était avec son fils au marché de Magara et un groupe de femmes défenseurs des droits de l'enfant ont demandé à cet enfant ce qui lui est arrivé et il leur a révélé que c'est sa mère qui l'avait brûlé à l'aide de l'eau bouillante. Selon les mêmes sources, ces femmes ont alors conduit cette femme au commissariat communal de police de Magara où elle a été détenue.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés à la justice, à la gouvernance et aux faits sécuritaires dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.